



COMMUNE DE LEYSIN

LA MUNICIPALITE

DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAL

COMPTES ET RAPPORT DE GESTION POUR L'EXERCICE 2022

La Municipalité de la Commune de Leysin

agissant en vertu de la Loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP), porte à la connaissance des électeurs que, dans sa séance du 28 juin 2023, le Conseil communal a décidé

1. d'approuver les comptes de l'exercice 2022 tels qu'ils sont présentés
2. de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2022

Cet objet n'est pas soumis à référendum, conformément à l'article 107e de la LEDP.

Leysin, le 29 juin 2023

Au nom de la Municipalité :
Le Syndic :  Jean-Marc Udriot
Le Secrétaire :  Jean-Jacques Bonvin

